



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité nature et prévention des nuisances  
Secrétariat de la Commission Départementale  
de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU  
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78  
Mél. : [ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr)**

Metz, le **18 SEP. 2024**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision du PLU de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR, vous avez saisi pour avis, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courriel reçu le 19/06/2024.

Lors de sa réunion du 10/09/2024 cette commission a émis :

- pour les EXTENSIONS et ANNEXES des bâtiments d'habitation existants en zones A et N, un avis **FAVORABLE** ;
- pour le STECAL Na, un avis **FAVORABLE** ;
- pour le STECAL Nj, un avis **FAVORABLE sous réserve** de justifier le caractère exceptionnel et de limiter au maximum à un abri de 20 m<sup>2</sup> par unité foncière.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation,  
La cheffe du service aménagement,  
biodiversité, eau

Aurélie COUTURE

Monsieur le Maire de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR  
19 Rue des Roses  
57990 Nousseviller-Saint-Nabor

COPIE: DDT – Mme VALAT Guénaëlle  
Sous-préfecture de FORBACH